

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Ugo PLANCHET, le Maire.  
La séance a été publique.

Etaient présents : MM PLANCHET Ugo, CAFFARD Sébastien, LACHAUX Rémi, LAZARO serge, KARPINSKI Benoit, DELARUE Fabien, BERSELLI Geoffrey, RAJAUD Benjamin, BARON Julien, FERREIRA Fernand

Madame ACQUEBERGE Manon

Absents excusés : Mmes BOUQUET Carole a donné pouvoir à Monsieur CAFFARD Sébastien, GUEQUIERE Laure a donné pouvoir à Monsieur PLANCHET Ugo.  
Mme PETITJEAN Virginie et HUGUET Antoine.

Convocation : 10/05/2021

Secrétaire de séance : Madame ACQUEBERGE

Début de séance : 19h00

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Rétrocession d'une concession au cimetière
- Fête 14 juillet
- DM1 : remboursement taxe aménagement
- Demande de subvention au Département pour l'achat d'un défibrillateur et d'alarmes
- Création d'un poste d'Adjoint Technique principale 1<sup>ère</sup> classe
- Convention avec la Fédération de pêche du Loiret pour la gestion de l'étang communal
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

### **Rétrocession d'une concession au cimetière :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu le 29 avril dernier de Mr GUERAUD Jean-Marie, demandant la rétrocession de sa concession n° 423 acquise le 21/06/2005 dans le cimetière communal.

La rétrocession donnant lieu au remboursement prorata temporis de la somme versée lors de l'octroi de la concession comme prévu dans le règlement du cimetière, la somme de 85.68€ devra être remboursée à Monsieur GUERAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette demande de rétrocession et de procéder au remboursement de la somme des 85.68€.

## **Fête du 14 Juillet :**

Le Conseil Municipal décide d'annuler la fête du 14 juillet 2021, étant donné le contexte sanitaire actuel restant incertain. Il propose d'utiliser la somme y étant allouée pour éventuellement organiser une fête de Noël pour les enfants en fin d'année.

## **DM1 : remboursement taxe aménagement :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de la Préfecture du Loiret le 07/04/2021 concernant un trop perçu de taxe d'aménagement 2018 de 2 886€. Un administré Monsieur AKCIN Gokhan a annulé deux permis de PC 045 268 16 S0009 et PC 045 268 16 S0011. Afin de procéder au remboursement de la taxe d'aménagement, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315: Installation matériel et outillage	2 886.00 €	
D 10226 : Taxe aménagement		2 886,00 €

## **Demande de subvention au Département pour l'achat d'un défibrillateur et d'alarmes :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24/03/2021 concernant l'achat d'un défibrillateur pour un montant de 1 650€ HT.

Il rappelle également le projet d'installation d'alarmes au groupe scolaire, à la mairie et aux ateliers communaux pour un montant de 5 486€ HT

Le coût total s'élève à : 7 136€ HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une subvention du Département au titre de la FAPO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'achat des alarmes et du défibrillateur un montant de 7 136€
- Adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Défibrillateur	1 650.00	1 980.00	Département	5 709.00	6 850.80
Alarmes	5 486.00	6 583.20			
			Autofinancement	1 427.00	1712.40
Total	7 136.00	8 563.20	Total	7 136.00	8 563.20

## **Installation d'alarmes dans les bâtiments communaux :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les différents devis pour l'installation des alarmes à la mairie, au groupe scolaire et à l'atelier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société SAS AZ CONCEPT pour un montant total de 5 486€ HT.

## **Modifications du tableau des effectifs :**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de modifier le tableau des effectifs AU 01/12/2021 comme suit :

Poste	Horaire hebdomadaire /35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	16h/35h
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h/35h
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h/35h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h/35h à supprimer au 01/12/2021
Adjoint technique	5,50h/35h
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h/35h

## **Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 35h :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 mai 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, en raison de l'avancement de grade d'un agent.

Le Maire propose au Conseil Municipal,

La création d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/12/2021,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique,

Grade : Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe : - ancien effectif 1  
- nouvel effectif 2

## **DÉCISION**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

A l'unanimité des membres présents

## **DECIDE**

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, chapitre 64, article 6411.

Demande au Maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

## **Convention avec la Fédération de pêche du Loiret pour la gestion de l'étang communal :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'éventualité de signer une convention avec la Fédération de pêche du Loiret pour la gestion de l'étang communal.

La Fédération aurait en charge l'empoissonnement et l'entretien de l'étang, ainsi que la gestion des cartes de pêche.

Un accord sera passé avec la Fédération de façon à ce que le 1<sup>er</sup> week-end de mai, le 14 juillet et le jour de la fête de la pomme, l'étang soit libre d'accès aux habitants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer cette convention pour un bail d'une durée de 3-6-9 ans à compter du 01/09/2021, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer en son nom.

## **Foncier Communal :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'achat du terrain viabilisé Rue de Monsaguet. Le Conseil Municipal estime que le prix proposé n'est pas suffisant par rapport au prix du marché actuel et décide de ne pas donner suite à cette demande mais reste ouvert à d'éventuelles autres propositions.

Une demande d'achat a également été faite par la personne louant le terrain Chemin de Champlivault, mais le Conseil Municipal souhaite le conserver pour le moment.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'achat d'un promoteur immobilier de l'actuel terrain de foot dans le lotissement de la Vigne aux Cailles, afin d'y construire 17 pavillons.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'étudier la viabilité de ce projet au niveau des réseaux eau et assainissement, et de voir si d'autres projets peuvent être proposés.

## **Remplacement du Porte Drapeaux :**

Monsieur le Maire demande s'il y aurait des volontaires pour remplacer le porte-drapeau lors des cérémonies du 08 Mai, du 11 novembre et du 14 juillet. Le Conseil Municipal propose qu'une annonce soit mise sur les réseaux et dans les journaux afin de laisser la possibilité à un habitant de la Commune de pouvoir le faire.

## **Travaux chemin du Voiseux :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'entretien de voirie sont à prévoir notamment Chemin du Voiseux.

Il Soumet au Conseil Municipal le détail des devis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise PROCHASSON pour un montant de 3 456.00€ TTC

## **Extinction de l'éclairage public la nuit :**

Le Conseil Municipal considère à l'unanimité que l'essai d'extinction de l'éclairage public la nuit a été concluant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00 et de maintenir l'église allumée.

### **Chauffage du groupe scolaire :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes pannes rencontrées avec le chauffage actuel du Groupe Scolaire, et indique que le problème n'est toujours pas résolu. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'étudier de nouveaux modes de chauffages, notamment celui de se raccorder au gaz qui passe sur la Rue des Fidés.

### **Journée de Collecte des déchets :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser une journée de collecte des déchets sur la Commune avec les habitants qui le souhaitent. Le projet est approuvé à l'unanimité et Monsieur le Maire ainsi que l'adjoint délégué au SICTOM seront en charge de récupérer des kits de ramassage. Cette journée aura lieu le dimanche 13 juin sur inscription auprès de la Mairie.

Le prochain Conseil Municipal le jeudi 02 Septembre 2021 à 19h00.

Fin de la séance : 21h30

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

PLANCHET Ugo,

CAFFARD Sébastien,

BOUQUET Carole,

Absente

LACHAUX Rémi,

ACQUEBERGE Manon,

HUGUET Antoine,

Absent

LAZARO serge,

BARON Julien,

GUEQUIERE Laure

Absente

BERSELLI Geoffrey,

DELARUE Fabien,

RAJAUD Benjamin,

FERREIRA Fernand

PETITJEAN Virginie,

KARPINSKI Benoit

Absente